



SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 3 DECEMBRE 2020

n° 33-2020

BUDGET 2020 : DECISION MODIFICATIVE N°3

Le Comité syndical du Syndicat Mixte Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni, en séance ordinaire, **Jeudi 3 décembre 2020 à 14 heures à SAINT-LO** au Conseil départemental, salle audio en présentiel et visioconférence, sur convocation du 25 novembre 2020.

La séance est présidée, par M. André DENOT, Président.

Le secrétaire de séance est Mme Emmanuelle LEJEUNE.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

PARTICIPANTS (avec voix délibérative) :

Membres titulaires :

M. André DENOT en présentiel	Conseiller départemental Président du SMPH
M. Jean-Claude BRAUD en présentiel	Conseiller départemental 4 ^{ème} Vice-Président du SMPH
Mme Malika CHERRIERE en visioconférence	Conseillère régionale 1 ^{ère} Vice-Présidente
Mme Florence MAZIER en présentiel	Conseillère régionale + pouvoir de M. Jean-Manuel COUSIN
M. Loïc RENIMEL en visioconférence	Conseiller communautaire Saint-Lô Agglo + pouvoir de M. Mickaël GRANDIN
Mme Emmanuelle LEJEUNE en présentiel	Maire de Saint-Lô 2 ^{ème} Vice-Présidente du SMPH

EXCUSES :

Membres titulaires :

M. Jean-Manuel COUSIN	Conseiller régional
M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE	Conseiller départemental pouvoir à Mme Florence MAZIER
M. Mickaël GRANDIN	Conseiller communautaire Saint-Lô Agglo 2 ^{ème} Vice-Président du SMPH pouvoir à M. Loïc RENIMEL
Mme Stéphanie CANTREL	Conseillère municipale Ville de Saint-Lô

BUDGET 2020 : DECISION MODIFICATIVE N°3

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération N°23-2019 du 18 octobre 2019 décidant la réalisation de travaux à réaliser rapidement suite à l'incendie des 11 et 12 juillet 2019 pour un montant de 135 000 euros ;

Vu la délibération N°10-2020 du Comité du 04 mars 2020 relative au vote du budget du SMPH ;

Vu le rapport de séance du Comité du SMPH du 03 décembre 2020 ;

Considérant en fonctionnement,

- le refus d'une majorité des élus du Comité d'inscrire la somme de 140 000 € à répartir entre les 4 collectivités, pour compenser la baisse des recettes 2020 en raison de la crise sanitaire ;
- l'inscription de l'admission en non-valeur de plusieurs titres pour un montant de 852,83 euros et la diminution des dépenses imprévues pour un montant équivalent ;

Considérant en dépenses d'investissement,

- la proposition de modifier la répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme « PPI 2018/2021 » et des crédits de paiement hors autorisation de programme (AP) ;
- les travaux à engager rapidement suite à l'incendie selon la délibération du Comité du SMPH du 18 octobre 2019 de 135 000 euros non déclinés dans le budget 2020 ;
- certaines opérations initialement prévues en 2020 et reportées en 2021 permettent de diminuer les crédits de paiement 2020 de l'AP pour un montant de 135 000 euros sans modifier le montant total voté en dépenses d'investissement afin d'engager ces travaux ;

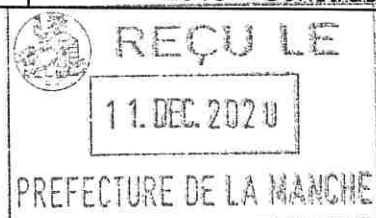
Le Comité après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres participants ;

VOTE la décision modificative n°3 du budget 2020 figurant au document figurant en annexe et la nouvelle répartition des crédits de paiements (CP) de l'autorisation de programme comme suit :

	CP antérieurs	2020	2021
AP PPI 2018-2021	727 855,21	549 300	472 844,79

avec l'affectation suivante :

Chapitre	Imputations	2020	2021
21	2188 - Autres immobilisations corporelles	200 000	200 000 €
23	2313 - Constructions	349 300	272 844,79 €



Pour extrait conforme,
Le Président du Syndicat Mixte,

André DENOT

SMPH Annexe - décision modificative n°3 de l'exercice 2020**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Libellé	Budget de l'exercice	DM3
011	Charges à caractère général	1 151 700,00	0,00
012	Charges de personnel	1 031 215,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	60 600,00	852,83
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00
022	Dépenses imprévues	4 883,50	-852,83
023	Virement à la section d'investissement	50 000,00	0,00
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	734 313,85	0,00
	Total	3 037 712,35	0,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Budget de l'exercice	DM3
002	Résultat reporté	515 485,66	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	601 620,00	0,00
74	Dotations et participations	921 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courantes	298 370,00	0,00
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	701 236,69	0,00
	Total	3 037 712,35	0,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Budget de l'exercice	DM3
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 959,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	305 992,11	0,00
23	Immobilisations en cours	645 944,00	0,00
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	701 236,69	0,00
	Total	1 658 131,80	0,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Budget de l'exercice	DM3
001	Solde d'exécution reporté	293 817,95	0,00
13	Subventions d'investissement	580 000,00	0,00
021	Virement à la section de fonctionnement	50 000,00	0,00
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	734 313,85	0,00
	Total	1 658 131,80	0,00